

**Réponse à la question n° 407  
de Mme Margaret Collaud (Le Centre/PVL)  
relative aux biais à éviter dans l'élaboration et l'analyse des statistiques futures  
sur la mise en vigueur de la première heure de parking gratuite**

**Résumé de la question**

En séance du Conseil général du 10 décembre 2025, Mme M. Collaud a posé la question suivante:

"La mise en vigueur de la première heure de parking gratuite générera très probablement son lot d'analyses et de conclusions. Volonté soutenue par les urnes pouvant notamment favoriser les commerces et le dynamisme de la ville, des effets de domaines minoritaires pourraient être constatés. Un effet de bord plus surprenant a été porté à ma connaissance. Il s'agit de l'impression régulière de tickets de parking par des enfants sur le chemin de l'école, jusqu'à sept à dix par enfant par jour. Mes questions au Conseil communal sont les suivantes:

- Outre la comparaison des rentrées financières des parkings, par ailleurs aussi influencées par la baisse du nombre de places de stationnement, comment la Ville s'assurera que les statistiques et conclusions qui seront tirées ne soient pas biaisées par de tels effets de bord ?

La programmation des horodateurs pourrait-elle être affinée, afin de s'assurer de la véracité des données entrées, parfois spéciales, et au moins d'en limiter la créativité?"

**Réponse du Conseil communal**

Avec une perte de plusieurs millions de francs chaque année, l'introduction de la première heure gratuite de stationnement fera effectivement l'objet d'une analyse statistique. Elle visera certainement à établir, après une année entière de fonctionnement, une comparaison des valeurs enregistrées avant et après l'introduction de cette gratuité.

Cette analyse qui reste à faire portera à minima sur l'évolution du nombre de transactions et sur l'évolution de la durée du stationnement.

Comme dans toute analyse statistique, des effets de bord sont possibles mais leur influence devrait être insignifiante compte tenu de la masse de transactions.

Par ailleurs, s'il était avéré que quelques enfants s'amusaient à faire imprimer quelques tickets, cela ne devrait pas avoir dans l'analyse plus d'influence que les automobilistes qui continuent à utiliser les places de parc sans démarrer aucune transaction.

Pour rappel, les paiements à l'horodateur ne représentent plus que 30% des transactions. 70% d'entre elles sont effectuées à l'aide des applications ou par carte bancaire. De plus, sur les 248 horodateurs, seuls 84 délivrent encore des tickets.

Dans ces circonstances, les quelques tickets imprimés par des enfants ne devraient pas influencer de manière notable le résultat de l'analyse qui reste à faire.

Tous les horodateurs sont équipés d'un clavier alphanumérique pour permettre d'introduire toutes les immatriculations possibles et en particulier celles des véhicules immatriculés à l'étranger ainsi que celles des véhicules en provenance d'autres cantons.

Par commodité et simplification des opérations, nos appareils sont également configurés pour dispenser les détenteurs de véhicules immatriculés dans le canton de Fribourg d'introduire le FR, ces deux lettres étant proposées par défaut.

Pour l'instant, ces mesures sont suffisantes et il n'est pas prévu de les modifier.